

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Séance du 4 octobre 2022

Délibération n°
20221004-04

L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-René BOURON, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 12
Votants 13

Présents : M. BOURON Jean-René, Mme METRAL Laure, M. BLANC Georges, Mme CHESSEL Christelle, M. CHESSEL Pascal, M. GRAS Jean-François, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Ervé, Mme SERVOZ Nathalie, Mme GUYOT Patricia, Mme LAINÉ Delphine.

Date de la convocation
27 septembre 2022

Absents : M. BOCHATON Thomas (pouvoir à M. Georges BLANC), Mme JONET Hélène, M. DUFFOUR Raphaël.

A été nommée secrétaire : Mme SERVOZ Nathalie.

OBJET

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION SEDIMENTAIRE SUR LE BASSIN VERSANT DES DRANSES - AVIS

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
- 5 OCT. 2022
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le
- 6 OCT. 2022
Le Maire,

J.R. BOURON

Dans le cadre de l'instruction du dossier d'enquête publique relative à l'autorisation environnementale du projet de mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire sur le bassin versant des Dranses déposé par Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), les services de la Direction Départementale des Territoires sollicitent l'avis du Conseil Municipal.

Le projet consiste en la gestion du transit sédimentaire de la Basse-Dranse et des Dranses d'Abondance, de Morzine et du Brévon par la mise en œuvre d'un plan de gestion pluriannuel de 5 ans dans le but d'améliorer la dynamique fluviale (restauration de l'espace de divagation des cours d'eau, restauration du transport solide par remobilisation des sédiments, rajeunissement des milieux riverains) et de réduire le risque d'inondation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Emet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale du projet de mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire sur le bassin versant des Dranses déposé par Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC).

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Larringes, le 4 octobre 2022
Le Maire,

Jean-René BOURON



La Secrétaire de séance

Nathalie SERVOZ